

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 13 NOVEMBRE 2023

Le treize novembre deux mille vingt-trois à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

Présents :

BECCIU Jérémie, Maire.

AMY Renée, FROISSART Jany, DURBESSON Audrey, BURAVAND Valérie, Adjoints au Maire.

AUFRERE Jacques, BENEDETTI Gilbert, ROCHE Jean-Louis, POUSSIN Patrick, SOLINAS Alexandra, MAFFEI Pascal, SCHOENY Michel, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : BURAVAND Jean-Paul (Pouvoir donné à FROISSART Jany), CATILLON Vincent (Pouvoir donné à Patrick POUSSIN), PAONE Nathalie (pouvoir donné à DURBESSON Audrey), BRISENO Laetitia (pouvoir donné à Valérie BURAVAND), DEFIANAS Anne-Laure (pouvoir donné à BENEDETTI Gilbert).

Absents : MOMPEURT Bernard (*a quitté la salle à 19H00*), FABRE Patrice.

M. FROISSART Jany a été nommé secrétaire de séance.

Rapporteur : M. POUSSIN

Dans le cadre de sa politique de préservation du massif, la Commune intervient régulièrement, accompagnée par la SAFER sur des ventes de parcelles incultes et inconstructibles, afin d'une part, accroître le patrimoine foncier communal en zone naturelle et, d'autre part, éviter au maximum les risques d'utilisation de ce foncier à des fins non conformes à la réglementation d'urbanisme.

C'est dans ce contexte que la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) propose de céder à la commune les parcelles suivantes :

Lieu-dit	Section	N°	Surface
LE COLOMBIER	A	0250	8a 20ca
LE COLOMBIER	A	0255	18a 53ca
LE COLOMBIER	A	0256	7a 52ca
LE COLOMBIER	A	0257	3a 20ca
LE COLOMBIER	A	0265	19a 45ca
LES BLANQUES ET PLAINES D	B	0787	47a 45ca
LES BLANQUES ET PLAINES D	B	0832	37a 75ca
TOTAL			1ha 42a 10ca

Il propose d'acquérir ces parcelles via la SAFER au prix total de 4 820 € décomposé de la façon suivante :

-Prix principal : 4200 €

-Frais d'intervention de la SAFER : 620 €

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	17

Objet de la délibération :
Acquisition de parcelles auprès de la SAFER.

N°120/2023

Délibération du Conseil Municipal N°120.2023 du lundi 13 novembre 2023 (suite)

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après avoir

OUI l'exposé de Monsieur **POUSSIN** Patrick, et après en délibéré,

A L'UNANIMITE des personnes présentes,

CONSIDERANT la nécessité d'acquérir ces parcelles

ACCEPTTE l'acquisition auprès de la SAFER Provence-Alpes-Côte d'Azur des parcelles énoncées ci-dessus pour une superficie totale de 1ha 42a 10ca pour la somme de 4 820 €.

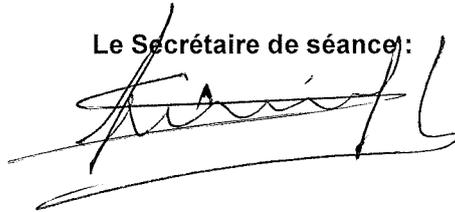
ACCEPTTE que ladite acquisition soit régularisée par la rédaction d'un acte établi en la forme administrative, que les frais de rédaction des actes administratifs soient pris en charge par la Commune.

AUTORISE Mme Renée **AMY**, 1^e adjointe, à représenter la Commune lors de la signature de l'acte administratif à intervenir, conformément à l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance :



Le Maire :

